

Appréhender les trajectoires professionnelles des personnes bénéficiaires de minima sociaux en décembre 2001 au cours des deux années suivantes, était l'un des objectifs de l'enquête réalisée auprès d'un échantillon de 5 000 bénéficiaires début 2003.

Les trois quarts des personnes interrogées au titre de l'API, de l'ASS et du RMI sont toujours bénéficiaires de ce minimum social début 2003. Qu'elles soient sorties ou non du dispositif, les situations au regard de l'emploi sont diverses et peuvent être regroupées en trois grandes catégories : des personnes sans travail qui déclarent en rechercher un, des personnes sans emploi qui n'en recherchent pas et enfin des personnes qui occupent effectivement un emploi.

Ainsi, près de la moitié des personnes bénéficiaires d'un minimum social en 2001 indiquent rechercher un emploi en 2003. Elles effectuent en général des démarches multiples, mais des difficultés, liées aux frais induits ou à l'absence de moyens de transports, limitent leurs recherches. Des raisons spécifiques à chaque catégorie d'allocataires expliquent la persistance du chômage : l'âge et l'état de santé pour ceux de l'ASS, l'absence de formation ou d'expérience professionnelle pour les Rmistres, les contraintes familiales pour les bénéficiaires de l'API.

Une minorité de bénéficiaires de l'API, de l'ASS et du RMI ne recherche plus d'emploi en 2003 en raison surtout de problèmes de santé, de contraintes familiales ou de découragement.

37 à 42 % des personnes sorties des minima sociaux occupent enfin un emploi, contre 17 % de celles qui y sont restées.

Ces emplois sont le plus souvent des emplois aidés, temporaires et à temps partiel.

De ce fait, ils sont rarement considérés comme satisfaisants du point de vue du salaire et de la sécurité de l'emploi, mais ils sont en revanche appréciés du point de vue des conditions de travail. Pour une majorité d'allocataires, le travail représente d'abord un moyen de gagner sa vie, mais aussi un statut social.

Anne BELLEVILLE-PLA

Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale
Ministère de la Santé et de la protection sociale
Drees

Les trajectoires professionnelles des bénéficiaires de minima sociaux

Au premier trimestre 2003, 5 000 personnes, bénéficiaires d'un minimum social¹ en décembre 2001, ont été interrogées sur leur situation professionnelle et plus largement sur leurs conditions de vie (encadré 1). Cette enquête reprend et élargit l'enquête de devenir effectuée par l'Insee en 1997-1998 pour les seuls allocataires du RMI². L'étude est ici centrée sur les trajectoires professionnelles des bénéficiaires de minima sociaux, repérées entre décembre 2001 et le 1^{er} trimestre 2003, une partie des allocataires ayant quitté le dispositif dans lequel ils se trouvaient un an plus tôt, les autres y demeurant toujours.

1. Les personnes interrogées étaient allocataires en décembre 2001 d'un des quatre minima sociaux suivants : le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation pour parent isolé (API), l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou l'Allocation pour adulte handicapé (AAH).

2. Certains résultats de cette enquête sont rappelés dans l'encadré 3 pour permettre une comparaison avec les résultats actuels.

L'enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux

L'enquête a été réalisée au 1^{er} trimestre 2003 auprès d'un échantillon de 5 000 personnes bénéficiaires des minima sociaux au 31 décembre 2001. Ont été enquêtés 2 000 bénéficiaires du RMI et 1 000 bénéficiaires de chacune des trois prestations : API, ASS et AAH. Entre le 31 décembre 2001 et la date de l'enquête, certains allocataires ont pu sortir des minima sociaux mais par commodité d'expression, le terme « bénéficiaires » couvre dans l'étude l'ensemble de la population interrogée.

Pour le RMI et l'AAH, la population interrogée rassemble allocataires et conjoints d'allocataires. Notre population de référence pour ces deux prestations n'est donc pas celle habituellement décrite dans les publications Cnaf ou les enquêtes s'intéressant aux allocataires de minima sociaux. Évidemment, pour les personnes seules, sans conjoint, les données de l'enquête sont comparables aux données administratives.

L'échantillon a été tiré dans un « stock » de bénéficiaires à une date donnée : il sur-représente donc les personnes depuis longtemps allocataires. De plus, les personnes interrogées au 1^{er} trimestre 2003 et toujours allocataires des minima sociaux font partie de la cohorte des allocataires au 31 décembre 2001 et de ce fait ne sont pas représentatives de l'ensemble des allocataires du 1^{er} trimestre 2003, et notamment de ceux entrés plus récemment dans les dispositifs.

L'enquête a été réalisée en face à face, par entretien d'une heure environ entre l'enquêteur et la personne interrogée. Le questionnaire aborde différentes dimensions de l'insertion sociale : les relations avec les organismes sociaux, l'histoire familiale, la vie sociale, la formation, les ressources financières, la situation professionnelle, le logement et enfin la santé. Elle a été cofinancée par la Drees, l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, la Cnaf, la Dares, le Cerc et la Caisse des dépôts et consignations.

Principales caractéristiques de la population interrogée

Données au 1 ^{er} trimestre 2003	Allocation versée au 31/12/2001			
	RMI	API	ASS	AAH
Âge				
Moins de 30 ans	22,7	54,6	0,7	10,7
30-39 ans	27,1	36,0	17,7	27,0
40-49 ans	26,8	8,5	26,6	27,0
50-59 ans	19,3	1,0	42,7	29,0
60 ans et plus	4,0	0,0	12,3	6,3
Sexe				
Hommes	49,1	2,8	47,3	48,4
Femmes	50,9	97,2	52,7	51,6
Niveau de diplôme				
Aucun (yc NSP)	50,3	43,1	46,8	71,4
BEPC	6,3	14,3	6,8	6,1
CAP-BEP	23,1	29,4	33,4	15,4
BAC	10,6	8,8	7,8	3,4
Supérieur	9,7	4,4	5,2	3,7
Situation familiale				
Isolé sans enfant	43,9	1,2	41,7	53,4
Famille monoparentale	21,3	82,7	9,6	4,3
Couple sans enfant	7,0	0,0	21,3	17,2
Couple avec enfant	27,8	16,2	27,4	25,1
Parcours professionnel				
Travail régulier puis chômage	19,1	11,6	54,0	14,6
Travail régulier puis inactivité	8,7	22,7	7,7	23,8
Travail régulier puis alternance entre emploi et chômage	17,7	10,2	21,0	8,2
Uniquement alternance entre emploi et chômage	29,9	23,7	15,8	12,6
N'a jamais travaillé	24,6	31,7	1,4	40,8
État de santé				
Bon, très bon	47,3	74,4	49,2	28,7
Moyen	33,7	21,9	36,6	37,9
Mauvais, très mauvais	19,0	3,7	14,2	33,5

Source : Drees, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux

Quels sont les cheminements des allocataires de minima sociaux ? Souvent éloignés de l'emploi, comment cherchent-ils à s'insérer sur le marché du travail ? Quelles sont leurs démarches ?

Par commodité, l'expression « bénéficiaire du RMI » (ou de l'API, de l'AAH et de l'ASS), en référence à leur situation du 31 décembre 2001, désignera dans la suite l'ensemble des personnes interrogées, qu'elles soient ou non sorties du minimum social considéré.

La plupart des personnes interrogées sont toujours bénéficiaires du minimum social qu'elles percevaient un an plus tôt

Au début de 2003, un peu plus d'un quart des personnes allocataires du RMI ou de l'ASS en décembre 2001 sont sorties du minimum social qu'elles percevaient à l'époque (schéma 1). Les allocataires de l'API sont plus nombreux à être dans ce cas : 40 % ont quitté le dispositif à la date de l'enquête. À l'inverse, les bénéficiaires de l'AAH en décembre 2001 ne sont que 10 % à déclarer ne plus percevoir l'allocation au moment de l'enquête. La diversité des situations des allocataires suivant les minima sociaux est liée aux différentes conditions d'attribution de ces prestations et à leur durée légale : le droit à l'API est, par exemple, ouvert pour trois ans au maximum tandis que le versement des prestations du RMI ou de l'ASS ne prend fin que si les ressources des allocataires dépassent le plafond fixé³.

Quelle que soit la catégorie d'allocataires, en exceptant les bénéficiaires de l'AAH, la moitié des sorties des minima sociaux est liée à l'emploi. D'autres facteurs comme l'évolution de la situation familiale des personnes ou celle de leur situation vis-à-vis du système de protec-

3. Pour une présentation plus complète des motifs de sortie des dispositifs, voir Anne BELLEVILLE, « Insertion sociale et conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux », *Études et Résultats*, n° 300, mars 2003, Drees.

tion sociale (retraite, fin légale de l'API par exemple), motivent l'autre moitié des sorties. Ainsi, des situations diverses (emploi, chômage, inactivité) se retrouvent, dans des proportions variables, aussi bien chez les personnes restées dans les minima sociaux que chez celles qui en sont sorties.

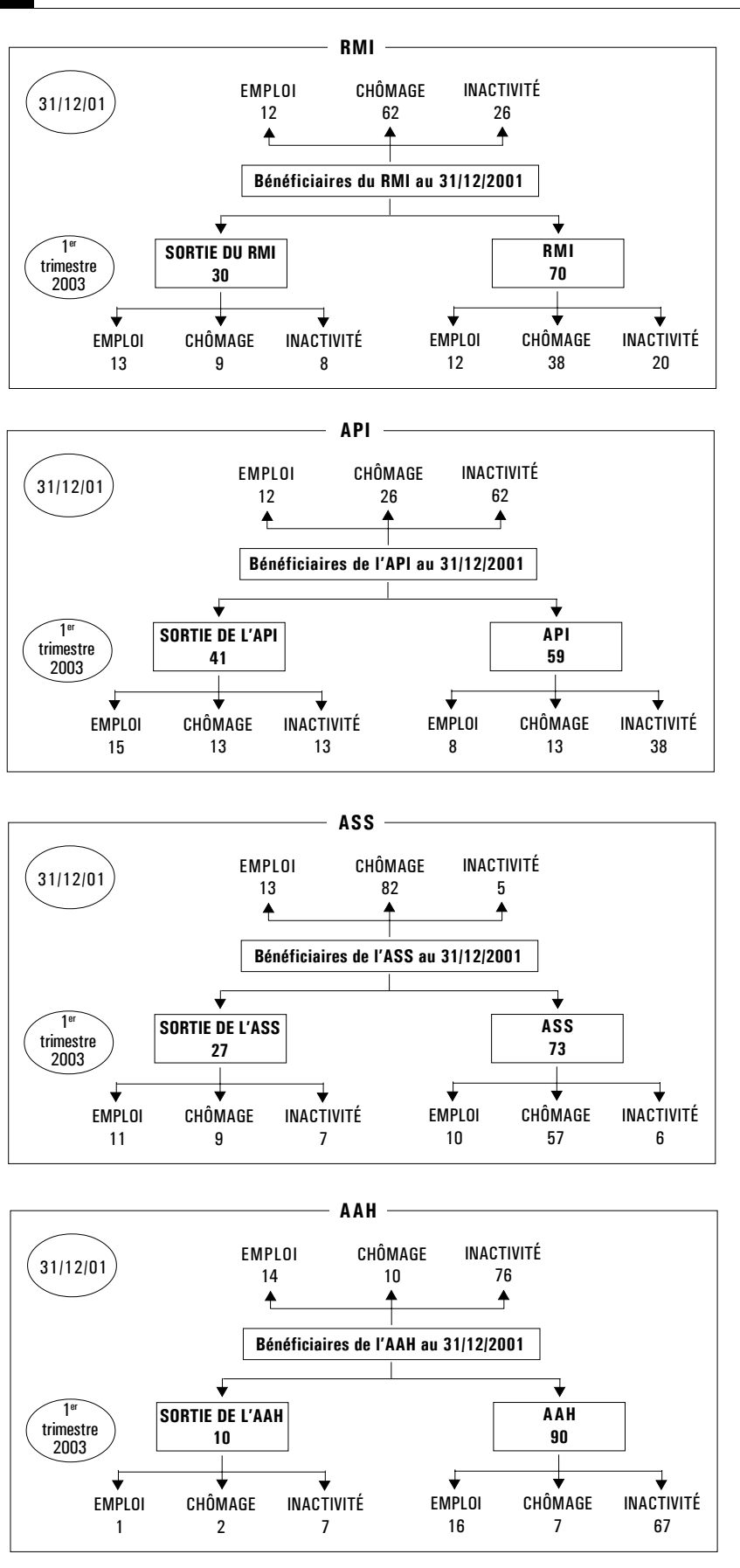
En un an, la situation des bénéficiaires de minima sociaux de décembre 2001 semble s'être améliorée si le taux d'emploi des personnes interrogées est pris comme référence. Il a quasiment doublé parmi les bénéficiaires de l'API, de l'ASS et du RMI un an plus tôt. Pour les bénéficiaires du RMI, cette hausse du nombre de personnes occupant un emploi est alimentée par la diminution du nombre de celles se déclarant chômeurs, le nombre d'inactifs restant stable. À l'inverse, pour les allocataires de l'ASS en décembre 2001, la part des situations d'inactivité est également en hausse car les plus âgés ont souvent fait valoir leurs droits à la retraite et sont alors sortis du chômage. Enfin, pour les allocataires de l'API, la situation est inverse : à la fin légale de la prestation, ils quittent souvent l'inactivité et sont, au moment de l'enquête, en situation soit de travail, soit de recherche d'emploi.

À cet égard, la situation professionnelle des allocataires de l'AAH, toujours en très large majorité inactifs un an plus tard en raison de leurs problèmes de santé, diffère notablement de celle des autres allocataires. Seuls 10 % disent rechercher un emploi et pour ceux qui travaillent, les conditions d'emploi sont aussi le plus souvent spécifiques. En effet, 55 % des bénéficiaires de l'AAH de décembre 2001 qui sont en emploi en 2003 travaillent dans une structure de type CAT⁴, atelier protégé ou CAVA⁵. En raison de ces spécificités, les bénéficiaires de l'AAH n'ont pas été inclus dans la suite de l'analyse portant sur les situations d'inactivité, d'emploi ou de chômage.

4. CAT : Centre d'Aide par le Travail.
5. CAVA : Centre d'Adaptation à la Vie Active.

S
01

évolution des situations des bénéficiaires de minima sociaux



E•2

Les décalages entre statut d'activité spontanément déclaré et recherche effective d'emploi

La situation au regard de l'emploi des allocataires de minima sociaux, analysée en termes de statut d'activité spontanément déclaré (en emploi, au chômage ou inactif) ne concorde pas forcément avec leurs réponses à l'enquête quant au fait qu'ils recherchent effectivement un emploi. L'enquête montre ainsi que pour ces populations, la frontière entre inactivité et chômage est floue. Parmi les bénéficiaires du RMI par exemple, 25 % des personnes interrogées se déclarent chômeurs mais disent ne pas rechercher d'emploi alors qu'à l'inverse, 26 % des personnes qui se déclarent inactives en recherchent un. La position des bénéficiaires de minima sociaux par rapport au marché du travail est donc complexe et apparaît très mouvante au regard des catégories statistiques usuelles. Néanmoins, les personnes interrogées qui se déclarent chômeuses demeurent plus proches du marché du travail que celles qui se classent parmi les inactives : même si elles ne recherchent pas d'emploi dans l'immédiat, elles disent cependant souhaiter travailler plus souvent que les autres.

Le décalage constaté entre le statut d'activité spontanément déclaré et les réponses sur la recherche effective d'un emploi apparaît aussi plus important pour les personnes toujours allocataires d'un minimum social au moment de l'enquête. Ainsi, ceux qui se disent chômeurs et qui sont encore titulaires d'un minimum social déclarent moins souvent rechercher un emploi que ceux sortis de la prestation, et ce, quelle que soit la catégorie d'allocataires.

Enfin, qu'ils perçoivent encore ou non un minimum social, près de la moitié des enquêtés ayant un emploi en recherchent un autre.

Statut d'activité déclaré et recherche d'emploi

en %

	Allocation perçue au 31 décembre 2001					
	API		ASS		RMI	
	recherche un emploi	ne recherche pas d'emploi	recherche un emploi	ne recherche pas d'emploi	recherche un emploi	ne recherche pas d'emploi
En emploi	43	57	45	55	44	56
Au chômage	80	20	64	36	75	25
Inactif	28	72	21	79	26	74
Ensemble	45	55	55	45	54	46

Lecture : 43 % des allocataires de l'API en 2001 occupant un emploi en 2003 recherchent un autre emploi.
Source : Drees, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux

Par la suite, l'analyse portera non plus sur le statut d'activité déclaré mais sur la position sur le marché du travail appréhendée par l'occupation d'un emploi et la recherche effective déclarée d'un emploi (encadré 2). Les bénéficiaires de minima sociaux recensés en décembre 2001 peuvent ainsi être répartis en trois catégories : les personnes interrogées en 2003 sans travail et à la recherche d'un emploi, les personnes sans emploi et n'en recherchant pas, et enfin celles qui occupent un emploi en 2003 (tableau 1). Ce sont ces trois groupes dont les contours et les caractéristiques vont tenter d'être appréhendés en tenant compte, en plus, du fait que les personnes sont ou non sorties à la date de l'enquête des minima sociaux qu'elles percevaient un an plus tôt.

Une personne interrogée sur deux indique rechercher un emploi en 2003

Près de la moitié des personnes qui étaient bénéficiaires d'un minimum social en 2001 (hors AAH) déclarent rechercher un emploi au premier trimestre 2003 (54 % des bénéficiaires du RMI en 2001, 55 % de ceux de l'ASS et 45 % de ceux de l'API). Parmi eux, 10 % environ en occupent déjà un. Par la suite, les résultats ne portent que sur les bénéficiaires n'occupant pas déjà un emploi.

Dans le cas du RMI et de l'ASS, la recherche d'emploi est plus souvent le fait de personnes encore titulaires à la date de l'enquête du minimum social. Ainsi, 46 % des bénéficiaires percevant toujours le RMI (51 % pour l'ASS) recherchent un emploi début 2003 alors qu'ils ne sont que 35 % (28 % dans le cas de l'ASS) parmi ceux sortis du dispositif. Dans le cas de l'API, la situation est inverse : 32 % des bénéficiaires encore inscrits à l'API en 2003 recherchent un emploi contre 39 % des anciens bénéficiaires. Cette singularité s'explique encore une fois par une situation familiale particulière.

4

T•01 emploi et recherche effective d'emploi au premier trimestre 2003

en %

	API			ASS			RMI		
	MS*	Sortis	Ensemble	MS*	Sortis	Ensemble	MS	Sortis	Ensemble
Emploi	13	37	23	14	42	21	17	42	24
Recherche d'emploi	32	39	35	51	28	45	46	35	43
Ne recherche pas un emploi	55	24	42	35	30	34	37	23	33
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

MS* : toujours titulaire du minimum social au moment de l'enquête.
Les situations sont exclusives l'une de l'autre, les personnes déjà en emploi et qui en recherchent un autre étant classées parmi les situations d'emploi.
Source : Drees, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux

Des démarches souvent actives, mais avec peu de « réseaux d'influence »

Lorsqu'elles indiquent rechercher un emploi, les personnes interrogées le font activement. Interrogées sur les démarches de recherche d'emploi qu'elles ont entreprises dans les six derniers mois, très peu des personnes qui percevaient un minimum social en décembre 2001 déclarent n'en avoir effectué aucune : 8 % des bénéficiaires de l'API, 4 % de ceux de l'ASS ou du RMI sont dans ce cas. La recherche d'emploi passe le plus souvent par la lecture des annonces publiées à l'ANPE ou dans les journaux, et ce, quelle que soit l'allocation perçue : 75 % des bénéficiaires de l'API en ont consulté, 77 % de ceux du RMI et 86 % de ceux de l'ASS, certainement ceux qui sont le plus en contact avec l'ANPE.

Près de la moitié des bénéficiaires de l'API en décembre 2001 à la recherche d'un emploi début 2003 et près des deux tiers des bénéficiaires du RMI ou de l'ASS ont effectué des démarches directes auprès des employeurs. Faire jouer son « réseau d'influence » (famille, amis, anciens collègues) est également une possibilité utilisée par plus de la moitié des femmes isolées percevant l'API et plus de 40 % des bénéficiaires de l'ASS ou du RMI. Elle est néanmoins moins répandue que pour les autres chômeurs car les réseaux mobilisables par les allocataires de minima sociaux semblent moins développés. Certaines pratiques

sont plus accessoires : ainsi un bénéficiaire du RMI sur cinq a utilisé Internet dans ses démarches de recherche d'emploi (à peine un sur dix chez les allocataires de l'API ou de l'ASS). Les bénéficiaires du RMI ont aussi plus souvent tendance à solliciter des associations ou à s'inscrire dans une agence d'intérim, s'agissant en plus forte proportion d'hommes relativement jeunes. Les bénéficiaires du RMI interrogés indiquent d'ailleurs avoir entrepris de nombreuses démarches : 15 % en ont effectué six et 12 % au moins sept alors qu'ils ne sont que 9 % et 6 % chez les bénéficiaires de l'API et 10 % et 5 % chez les bénéficiaires de l'ASS.

Des difficultés qui limitent la recherche d'emploi

Rechercher activement un emploi comporte toutefois, du point de vue des allocataires, des difficultés et des coûts que les allocataires de minima sociaux signalent comme des limites à leur recherche d'emploi. L'absence de moyens de transport est ainsi une contrainte fréquemment citée. L'aspect financier aussi peut conduire certains allocataires à limiter l'étendue de leur recherche, en raison notamment des frais de transport ou des coûts de correspondance (tableau 2). Ce constat est bien sûr valable pour l'ensemble des chômeurs mais ces contraintes sont particulièrement sensibles pour les allocataires de minima sociaux : deux

bénéficiaires sur trois du RMI ou de l'ASS font état d'au moins une contrainte les limitant dans leur recherche d'emploi, ils sont sept sur dix parmi les allocataires de l'API.

Des raisons différentes pour expliquer le chômage : l'âge dans le cas de l'ASS et l'absence de formation dans le cas du RMI

Les bénéficiaires d'un minimum social en décembre 2001 qui sont en 2003 à la recherche d'un emploi expliquent diversement le fait de ne pas en trouver (tableau 3). Les raisons qu'ils évoquent renvoient aux spécificités de chaque catégorie d'allocataires. Plus d'un tiers des bénéficiaires de l'ASS qui sont en recherche d'emploi estiment que c'est leur âge qui est en cause, les deux autres raisons les plus fréquemment invoquées étant leur état de santé et l'absence de formation adéquate. Pour les bénéficiaires du RMI, cette absence de formation ou d'expérience est la première raison invoquée à la persistance du chômage, puis viennent l'état de santé mais aussi l'absence de véhicule ou du permis de conduire. Enfin, les bénéficiaires de l'API évoquent un motif spécifique à leur situation, l'éducation d'enfants en bas âge : 30 % d'entre eux se disent demandeurs d'emploi mais ne sont pas disponibles pour des raisons familiales. Les autres motifs le plus souvent évoqués ensuite concernent le défaut de véhicule, l'ab-

T 02 contraintes pesant sur la recherche d'emploi en %

	API	ASS	RMI
Le coût de la correspondance	31,2	34,0	38,9
L'absence de moyen de transports	48,6	39,7	40,9
Le coût des transports	42,7	43,4	46,9
L'absence de vêtements convenables pour aller voir un employeur	20,9	10,7	19,1
Autre contrainte	17,5	12,1	11,4
A été limité dans sa recherche d'emploi	71,8	66,4	66,6

Source : Drees, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux

T 03 pourquoi sont-ils encore au chômage? en %

	API			ASS			RMI		
	MS*	Sortis	Ensemble	MS*	Sortis	Ensemble	MS	Sortis	Ensemble
Absence de formation adéquate	15,9	21,8	18,6	13,0	17,8	13,8	21,6	42,9	26,9
Problème de santé	1,4	6,2	3,6	15,8	17,4	16,1	16,5	10,9	15,1
Absence de véhicule ou du permis de conduire	25,2	16,4	21,2	10,2	18,9	11,6	12,5	10,4	12,0
Trop âgé pour les employeurs	0,2	4,2	2,0	35,0	25,4	33,4	12,4	5,2	10,6
Découragement	0,4	3,0	1,5	2,6	4,9	3,0	4,8	5,9	5,1
Indisponible pour l'instant	36,4	21,6	29,7	2,9	3,6	3,0	7,2	2,9	6,1
Autre raison	20,5	26,8	23,4	20,5	12,0	19,1	25,0	21,8	24,2

MS* : toujours titulaire du minimum social au moment de l'enquête.
Source : Drees, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux

sence de formation ou d'expérience requise. Disposer d'un moyen de transport apparaît ainsi nettement comme un obstacle souvent ressenti par les allocataires pour obtenir un emploi.

L'absence de formation est beaucoup plus souvent citée par les demandeurs d'emploi qui sont sortis du minimum social qu'ils percevaient en 2001 (deux fois plus souvent par exemple pour ceux qui percevaient le RMI en 2001). À l'inverse, les personnes toujours titulaires d'un minimum social en 2003 invoquent plus souvent des problèmes liés à leur santé ou à leur âge. Ces deux types de demandeurs d'emploi ont d'ailleurs des profils assez éloignés ; les personnes sorties de l'allocation, même sans occuper un emploi un an plus tard, sont en général plus jeunes que celles qui y sont restées. L'API est une exception dans la mesure où ce sont les femmes à nouveau en couple et en moyenne plus âgées qui cherchent du travail en ne percevant plus l'allocation.

Une minorité des bénéficiaires d'un minimum social en décembre 2001 demeure à l'écart du marché du travail, en invoquant des problèmes de santé ou de découragement

Parmi les bénéficiaires de l'ASS en 2001, un tiers environ déclare ne pas occuper un emploi et ne pas en recher-

cher un au moment de l'enquête. Parmi ceux-ci, 20 % environ ont fait valoir leurs droits à la retraite depuis décembre 2001 et se sont donc logiquement retirés du marché du travail alors qu'un peu moins de 60 % bénéficient d'une dispense de recherche d'emploi, possibilité spécifique au dispositif ASS et ouverte aux allocataires âgés de 55 ans et plus. 95 % des personnes interrogées, âgées de 55 ans ou plus et toujours titulaires de l'ASS sont ainsi dans ce cas⁶. Parmi les personnes restantes (non retraitées et non dispensées de recherche), la moitié invoque des problèmes de santé pour expliquer leur absence de recherche d'emploi (tableau 4). Les échecs pour trouver un emploi, les difficultés sociales poussent également certains allocataires au découragement et à l'abandon de leur recherche d'emploi : parmi les personnes ni retraitées, ni dispensées de recherche d'emploi, une sur cinq pense qu'il n'existe pas, ou plus, de travail pour elle. Par rapport à l'ensemble des allocataires de l'ASS, ceux qui ne recherchent plus d'emploi pour raison de santé ou par découragement se caractérisent par une moyenne d'âge nettement plus élevée (52 ans au lieu de 45 ans en moyenne).

Parmi les bénéficiaires du RMI en 2001, un tiers n'est plus présent sur le marché du travail au premier trimestre 2003. Parmi ceux-ci, 2 % sont retraités

au moment de l'enquête et 6 % touchent une autre allocation [AAH, invalidité, API, APE (Allocation parentale d'éducation)] expliquant leur retrait. Pour les personnes restantes, dont 86 % sont encore inscrites au RMI, ce sont les problèmes de santé qui sont le plus souvent invoqués pour expliquer le renoncement à chercher un emploi. Un peu moins de la moitié des personnes interrogées au titre du RMI sur les raisons pour lesquelles elles ne recherchent pas d'emploi mettent ce motif en avant ; plus d'un quart invoque un manque de disponibilité pour des raisons familiales et 15 % expriment leur découragement en disant qu'il n'existe pas de travail pour eux. Sans surprise, les femmes sont sur-représentées dans cette population de bénéficiaires du RMI ne recherchant pas d'emploi (67 % contre 51 % en moyenne pour l'ensemble des bénéficiaires du RMI) et elles ont plus souvent des enfants à charge, qu'elles soient ou non en couple.

Parmi les allocataires de l'API en décembre 2001, plus de 40 % n'occupent pas un emploi et n'en recherchent pas en 2003. C'est très majoritairement un manque de disponibilité pour des raisons familiales qui est invoqué pour expliquer cette situation (78 % des cas).

Il faut noter que les raisons financières (« *il ne serait pas financièrement intéressant de reprendre un travail* ») ne sont que très rarement citées, et ce, quelle que soit la catégorie d'allocataires.

6

T 04 pourquoi ne recherchent-ils pas d'emploi ?

	API			ASS			RMI		
	MS*	Sortis	Ensemble	MS*	Sortis	Ensemble	MS	Sortis	Ensemble
Problèmes de santé	2	8	3	49	50	49	48	24	44
Indisponibilité pour raisons familiales	81	68	78	7	6	7	26	47	29
Pas de travail qui convient	7	2	6	19	22	20	17	3	15
Pas financièrement intéressant	4	2	3	2	1	1	4	0	3
Autre raison	6	20	10	23	21	23	5	26	9

MS* : toujours titulaire du minimum social au moment de l'enquête.
 Champ : personnes sans emploi ne recherchant pas d'emploi, hors retraités et dispensés de recherche
 Source : Drees, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux

Le taux d'emploi un an plus tard est environ trois fois plus élevé pour les personnes sorties d'un minimum social que pour celles qui y sont restées

Suivant la catégorie d'allocataires, entre 20 et 25 % des personnes interrogées occupent un emploi au moment de l'enquête. Sans surprise, le taux d'emploi est environ trois fois plus élevé pour les personnes ayant quitté le minimum social qu'elles percevaient un an plus tôt que pour celles qui y sont restées : si

6. D'après les statistiques de l'Unedic, 30 % de l'ensemble des bénéficiaires de l'ASS sont dispensés de recherche d'emploi, dont 85 % des 55 ans et plus.

42 % des bénéficiaires ayant quitté le RMI occupent un emploi (respectivement 42 % et 37 % pour l'ASS et l'API), c'est le cas de 17 % de ceux qui y sont restés (respectivement 14 % et 13 %).

Ainsi, même s'ils sont beaucoup moins nombreux que ceux sortis des dispositifs, une fraction non négligeable des allocataires qui sont toujours bénéficiaires d'un minimum social, que ce soit de l'API, de l'ASS ou du RMI, est titulaire d'un emploi. Le mécanisme de « l'intéressement », mis en place pour chacune de ces prestations, explique largement ce phénomène dans la mesure où il permet de cumuler pendant une certaine période allocation et salaire.

Des chances inégales d'occuper un emploi

La probabilité d'occuper un emploi en 2003 en ayant été allocataire d'un minimum social en décembre 2001 (ou en le restant) dépend fortement des parcours professionnels et des caractéristiques individuelles des personnes interrogées (tableau 5).

Ainsi, pour les bénéficiaires du RMI, le diplôme et l'âge apparaissent comme des facteurs déterminants. « Toutes choses égales par ailleurs », être diplômé, surtout de l'enseignement supérieur, augmente fortement la probabilité d'exercer un emploi ; à l'inverse, avoir plus de 50 ans en réduit sensiblement les chances. Le parcours professionnel antérieur influe également sur l'obtention d'un emploi : avoir toujours travaillé puis s'être retrouvé au chômage ou en inactivité joue négativement sur le fait d'être en emploi. Mais c'est l'état de santé qui semble influencer le plus la prise ou la reprise d'un travail et, en plus de l'état de santé perçu, l'estime de soi est également un facteur qui influence le fait d'avoir obtenu un emploi.

Pour les allocataires de l'API, le niveau de diplôme est une des caractéristiques qui joue le plus sur la probabilité de détenir un emploi, davantage que l'état de santé ou l'âge. Le parcours

**T
05**

probabilité d'occuper un emploi au premier trimestre 2003

Modalités des variables introduites dans le modèle	Allocation perçue au 31/12/01							
	API		ASS		RMI			
	Écart à la probabilité de référence	Significativité	Écart à la probabilité de référence	Significativité	Écart à la probabilité de référence	Significativité		
Âge du bénéficiaire								
	API	ASS	RMI					
1. < 25 ans	1. < 35 ans	1. < 30 ans	référence					
2. 25-29 ans	2. 35-44 ans	2. 30-39 ans	-3	(ns)	-4	(ns)	-2	(ns)
3. 30-39 ans	3. 45-54 ans	3. 40-49 ans	-6	(ns)	-9	(ns)	-4	(ns)
4. > = 40 ans	4. > = 55 ans	4. > = 50 ans	2	(ns)	-25	**	-8	**
Sexe								
1. Femme				11	**	3	(ns)	
2. Homme	référence							
Statut d'occupation du logement								
1. Propriétaire	21	*	-4	(ns)	7	(ns)		
2. Locataire	référence							
3. Autre type de logement	2	(ns)	-15	**	-6	**		
Niveau de diplôme								
1. Sans diplôme	-15	**	-1	(ns)	-3	(ns)		
2. BEPC, brevet des collèges	-5	(ns)	-11	(ns)	1	(ns)		
3. CAP, BEP	référence							
4. Bac et diplômes de niveau bac	7	(ns)	9	(ns)	1	(ns)		
5. Enseignement supérieur	8	(ns)	-5	(ns)	15	**		
Parcours professionnel								
1. Travail régulier puis chômage	2	(ns)	-9	**	-5	*		
2. Travail régulier puis inactivité	-11	*	-25	**	-11	**		
3. Travail régulier, alternance emploi-chômage	3	(ns)	5	(ns)	1	(ns)		
3. Alternance emploi-chômage uniquement	référence							
5. N'a jamais travaillé	-10	**			-4	(ns)		
État de santé déclaré								
1. Bon, très bon	référence							
2. Moyen	-10	**	-1	(ns)	-10	**		
3. Mauvais, très mauvais	-11	(ns)	-13	**	-18	**		
Estime de soi								
1. A le sentiment d'avoir pas mal de qualités	-3	(ns)	10	*	8	**		
2. N'a pas ce sentiment	référence							
Nationalité								
1. Étranger	-2	(ns)	-15	**	-1	(ns)		
2. Français	référence							

** significatif au seuil de 95 %. * significatif au seuil de 90 %. (ns) : non significatif.

Lecture : la probabilité d'occuper un emploi diminue de 8 points pour un bénéficiaire du RMI âgé de 50 ans ou plus par rapport à un bénéficiaire du RMI présentant toutes les caractéristiques de référence (homme, âgé de moins de 30 ans, en bonne santé, titulaire d'un CAP...).

Source : Drees, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux

T
06répartition des emplois occupés en mars 2003
selon la durée du travail et le type de contrat

a. Bénéficiaires du RMI au 31/12/2001 et anciens chômeurs

en %

	Toujours au RMI	Sortie du RMI	Ensemble des bénéficiaires du RMI	Anciens chômeurs
Emploi aidé (CES, CEC, alternance ...)	37,3	26,1	31,6	11,0
Interim	6,6	8,4	7,5	11,0
Indépendant	6,5	20,2	13,5	5,0
CDI hors emploi aidé	19,0	24,4	21,8	51,0
CDD hors emploi aidé	19,8	15,7	17,7	19,0
NSP, sans contrat (stage rémunéré, travail chez un particulier ...)	10,8	5,2	7,9	3,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Part des salariés à temps partiel	73,0	58,4	66,1	33,0

b. Bénéficiaires de l'API au 31/12/2001

en %

	Toujours à l'API	Sortie de l'API	Ensemble
Emploi aidé (CES, CEC, alternance ...)	29,6	28,4	28,8
Interim	0,0	11,7	7,8
Indépendant	0,5	3,7	2,6
CDI hors emploi aidé	43,8	27,8	33,1
CDD hors emploi aidé	21,4	17,9	19,1
NSP, sans contrat (stage rémunéré, travail chez un particulier ...)	4,7	10,5	8,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Part des salariés à temps partiel	74,1	53,3	60,4

c. Bénéficiaires de l'ASS au 31/12/2001

en %

	Toujours à l'ASS	Sortie de l'ASS	Ensemble
Emploi aidé (CES, CEC, alternance ...)	53,9	25,5	38,8
Interim	2,9	15,6	9,6
Indépendant	0,9	6,4	3,8
CDI hors emploi aidé	14,2	33,0	24,2
CDD hors emploi aidé	11,1	13,3	12,3
NSP, sans contrat (stage rémunéré, travail chez un particulier ...)	17,0	6,2	11,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Part des salariés à temps partiel	81,8	58,3	69,7

Lecture : 32 % des bénéficiaires du RMI en décembre 2001 occupant un emploi sont en emploi aidé par l'État. Parmi ceux qui sont sortis du RMI depuis décembre 2001 et qui occupent un emploi, 26 % occupent un emploi aidé.

Source : Drees, Enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux et Insee, Enquête emploi 2002

professionnel antérieur est également un facteur important, comme pour les bénéficiaires du RMI : n'avoir jamais travaillé auparavant ou avoir connu de longues périodes d'inactivité est préjudiciable à l'insertion sur le marché du travail, l'expérience étant un atout presque autant que le diplôme.

Pour les allocataires de l'ASS, c'est l'âge qui joue le plus fortement sur la probabilité de revenir vers l'emploi : les plus âgés, qui peuvent par ailleurs être dispensés de recherche d'emploi à partir de 55 ans, ont en effet tendance à demeurer au chômage. Comme pour les autres minima sociaux, le parcours professionnel antérieur des allocataires influence le retour à l'emploi. Avoir travaillé pendant une longue période avant de devenir chômeur ou inactif apparaît à cet égard comme un signe négatif. « Toutes choses égales par ailleurs », les femmes allocataires de l'ASS ont en outre presque deux fois plus de chances que les hommes de retrouver un emploi. Comme pour les bénéficiaires du RMI, un état de santé déclaré mauvais ou très mauvais joue négativement sur cette probabilité.

Ainsi, les chances d'insertion professionnelle des allocataires renvoient à de multiples dimensions de la vie des individus. Toutefois, les corrélations observées, le lien emploi-santé par exemple, peuvent être lues de plusieurs manières. Être en bonne santé facilite certainement le retour à l'emploi mais la relation peut aussi s'interpréter dans l'autre sens, une recherche d'emploi longue et infructueuse pouvant avoir des conséquences négatives sur l'état de santé déclaré par les personnes.

*Surtout des emplois aidés
et à temps partiel*

Quelle que soit la catégorie d'allocataires, les emplois qu'ils occupent présentent des caractéristiques voisines. Ce sont le plus souvent des emplois temporaires, à temps partiel ou

aïdés par l'État. Les contrats emploi-solidarité⁷ (CES) étaient ainsi, début 2003, les types de contrat les plus fréquents pour les bénéficiaires de minima sociaux ayant accédé à l'emploi. Les caractéristiques de ces emplois, souvent peu qualifiés, conduisent d'ailleurs fréquemment les personnes qui les occupent à souhaiter en changer ; c'est le cas de 44 % d'entre elles.

Près d'un quart des bénéficiaires du RMI de décembre 2001 sont en emploi à la date de l'enquête, qu'ils perçoivent encore ou non l'allocation. Les caractéristiques de ces emplois (notamment la durée de travail hebdomadaire, le salaire et le type de contrat) sont toutefois particulières. Plus de 30 % sont des emplois aidés : en très grande majorité des CES et, en nombre plus restreint, des CEC⁸ ou des contrats d'alternance (tableaux 6). Les emplois à temps partiel sont nombreux, y compris pour les personnes sorties de l'allocation. La part des emplois en CDI et à temps complet ne représente que 14 % des emplois occupés par les personnes sorties de l'allocation et 5 % de ceux occupés par celles qui y sont encore. Enfin, une part importante de la sortie du RMI s'effectue grâce à la création d'une entreprise : 20 % des « sortants » vers l'emploi sont des indépendants. Le renforcement des aides à la création d'entreprises et de l'accompagnement post-crédation (dispositifs ACCRE⁹ et EDEN¹⁰), pour les chômeurs ou les bénéficiaires d'un minimum social, semble donc avoir eu une traduction significative.

À titre de comparaison, les emplois occupés en 2002 par des personnes ins-

crites au chômage un an auparavant présentent un profil assez différent¹¹ : seuls 11% sont des emplois aidés et un peu plus de la moitié sont des CDI. La fréquence du temps partiel est aussi près de deux fois plus faible pour les anciens chômeurs que pour les anciens bénéficiaires de RMI.

Les emplois salariés occupés par les bénéficiaires de l'API sont très proches de ceux auxquels ont accédé les bénéficiaires du RMI. Près de 30 % sont des emplois aidés, avec une large prédominance des CES. Toutefois, les contrats en alternance sont plus souvent mentionnés pour cette catégorie d'allocataires qui compte davantage de jeunes de moins de 25 ans : près d'un « sortant » de l'API sur quatre est en apprentissage ou en contrat de qualification. De même, les emplois à temps partiel paraissent être la norme et l'emploi à temps plein l'exception. Toutefois, vu la prédominance des femmes parmi les allocataires, ce constat est moins notable que pour les bénéficiaires du RMI. La pratique du temps partiel reste cependant très largement vécue comme une contrainte puisque les allocataires de l'API sont 83 % à déclarer vouloir travailler davantage (87 % pour ceux qui ne touchent plus l'allocation et 78 % pour ceux qui la perçoivent encore). Pour les bénéficiaires du RMI, le souhait est similaire : 86 % voudraient travailler plus longtemps, qu'ils soient ou non encore dans le dispositif.

21% des allocataires de l'ASS de décembre 2001 ont, quant à eux, un emploi au moment de l'enquête alors qu'ils n'étaient que 13 % un an plus tôt. Il s'agit

là encore le plus souvent d'emplois aidés (CES pour 57 % d'entre eux et CEC pour 26 %) ou d'emplois classiques à temps partiel. Les allocataires ayant retrouvé un emploi stable et à temps plein ne sont qu'environ 3 % de cette population en moyenne plus âgée. Les allocataires de l'ASS qui travaillent à temps partiel sont toutefois un peu moins nombreux que ceux de l'API ou du RMI à souhaiter travailler davantage (61 %).

L'emploi occupé est rarement considéré comme satisfaisant du point de vue du salaire et de la sécurité de l'emploi, mais davantage du point de vue des conditions de travail

De manière plus précise, l'enquête permettait d'interroger les bénéficiaires d'un minimum social en 2001 qui étaient en emploi début 2003 sur leur degré de satisfaction¹² vis-à-vis de leurs revenus d'activité, de la sécurité de leur emploi ou de leur nombre d'heures de travail. Les allocataires de minima sociaux se déclarent souvent peu satisfaits, en particulier les bénéficiaires du RMI dont 61 % se déclarent insatisfaits de leur salaire et de la sécurité de leur emploi. Parmi les allocataires de l'ASS ou du RMI, les moins satisfaits ne sont pas ceux qui travaillent à mi-temps mais ceux qui, travaillant à 80 %, à temps plein ou étant à leur compte, estiment leur salaire trop peu élevé au regard du travail fourni. À l'inverse, chez les allocataires de l'API, l'insatisfaction est surtout le fait de ceux qui travaillent à mi-temps et qui désiraient travailler davantage. Vis-à-vis de la sécurité de l'emploi, les bénéficiaires

7. Les contrats emploi-solidarité sont des contrats de travail à temps partiel et à durée déterminée, rémunérés au SMIC horaire. Les employeurs ne doivent pas appartenir au secteur marchand ni aux services de l'État.

8. Les contrats emplois consolidés sont des contrats de travail à temps partiel et à durée déterminée (au maximum 5 ans) ou indéterminée, rémunérés au SMIC horaire.

9. ACCRE : Aide aux chômeurs créateurs-repreneurs d'entreprises.

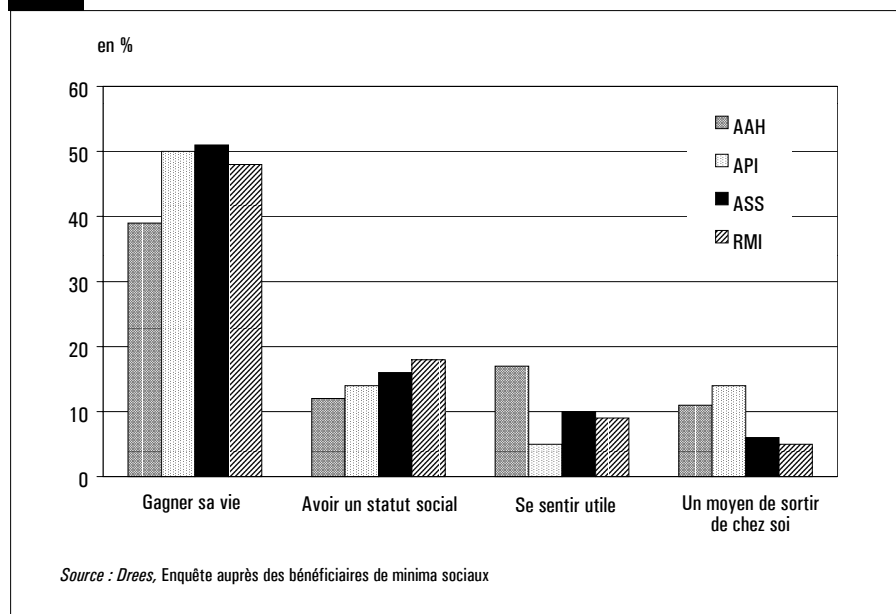
10. EDEN : Encouragement au développement d'entreprises nouvelles.

11. Source : enquête Emploi 2002, Insee. Pour obtenir la structure des emplois retrouvés par les anciens chômeurs, on s'est intéressé aux individus en emploi au moment de l'enquête et qui étaient au chômage un an auparavant.

12. La formulation de la question était la suivante : « Pouvez-vous indiquer, sur une échelle allant de 1 (pas satisfait du tout) à 6 (très satisfait) votre degré de satisfaction pour chacun des points suivants ? ».

G
01

les principales représentations du travail



Pour en savoir plus

AFSA Cédric, « L'insertion professionnelle des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion », *Collection Études et Statistiques*, n° 1, avril 1999, Drees.

AFSA Cédric, « Plus de la moitié des sorties du RMI se font grâce à l'emploi », *Insee Première*, n° 632, février 1999.

RIOUX Laurence, « Les allocataires du RMI : une recherche d'emploi active mais qui débouche souvent sur un emploi aidé », *Insee Première*, n° 720, juin 2000.

10

d'un minimum social en 2001 qui détiennent un CDI en 2003 sont naturellement les seuls à se déclarer majoritairement satisfaits (à 70 % environ). Les autres, notamment les indépendants et les intérimaires, signalent là le caractère fragile ou temporaire de leur emploi. Pourtant, ceux qui ont un emploi se déclarent globalement plutôt satisfaits de leurs conditions de travail. Quel que soit le minimum social qu'ils percevaient en 2001, les trois quarts des bénéficiaires ayant retrouvé un emploi apprécient leurs horaires de travail, le type d'activité pratiquée et les conditions dans lesquelles ils l'exercent.

Le travail représente d'abord pour les allocataires un moyen de gagner sa vie, mais aussi un statut social

Le travail, « c'est le moyen de gagner sa vie » : telle est la première réponse que donne la moitié des allocataires interrogés sur ce que représente le travail pour eux (graphique 1). Tou-

tefois, pour les bénéficiaires de l'AAH en décembre 2001, cette relation est moins forte puisque seuls 39 % d'entre eux la mentionnent au premier chef ; « se sentir utile » est une mention au contraire plus souvent citée par eux que par les bénéficiaires des autres prestations, surtout par ceux qui ont quitté le dispositif depuis décembre 2001 (35 % d'entre eux citent cette modalité en premier contre 13 % pour ceux qui sont toujours à l'AAH).

Fournir un statut social est également considéré comme l'un des attributs les plus importants du travail. Cet aspect du travail apparaît particulièrement fort pour les personnes interrogées au titre du RMI et de l'ASS. Inversement, la part des allocataires de l'API qui voient dans le travail un moyen de sortir de chez soi est plus élevée que pour les autres prestations, surtout pour ceux qui perçoivent toujours l'API.

À travers cette question sur la représentation du travail, on retrouve donc en filigrane les profils des différentes catégories de bénéficiaires de

minima sociaux : les allocataires de l'AAH savent que leur santé ne leur permet pas d'exercer un travail en dehors de conditions d'emploi spécifiques et leur souhait est plutôt de se rendre utile en travaillant ; les allocataires de l'API vivent une inactivité transitoire qui finit par leur peser, le travail leur paraissant à ce moment-là être synonyme de relation avec l'extérieur. Pour les bénéficiaires de l'ASS et du RMI enfin, l'emploi apparaît comme un moyen essentiel pour sortir de l'exclusion, à la fois en termes financiers et de statut social.

Par opposition, le vécu du chômage correspond pour environ la moitié des bénéficiaires de minima sociaux d'abord au manque d'argent, et ce quelle que soit la prestation perçue. Il est en deuxième lieu une situation où la peur de l'avenir se fait sentir. Enfin, il est synonyme de dévalorisation aux yeux des autres pour 10 % des personnes interrogées bénéficiant de l'AAH, de l'ASS ou du RMI mais pour seulement 6 % des allocataires de l'API. ●

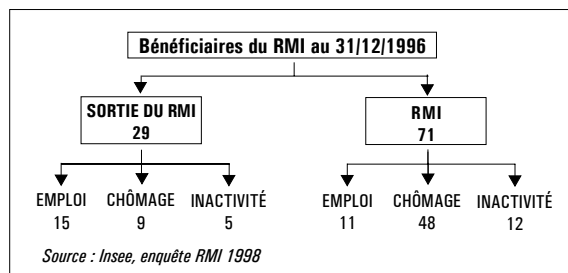
E•3

Comparaison des résultats avec l'enquête « Sortants du RMI » de 1998

Cette enquête auprès d'un échantillon représentatif de bénéficiaires du RMI en décembre 1996 a été menée par l'Insee en trois vagues successives d'interrogation, la dernière ayant eu lieu en septembre 1998. Il est intéressant de comparer les résultats obtenus à ce moment-là à ceux obtenus à partir de l'enquête « Bénéficiaires de minima sociaux ». Il faut tout d'abord souligner la différence de structure entre les populations de bénéficiaires du RMI à ces deux dates (décembre 1996 et décembre 2001). Une conjoncture économique plus favorable a en effet bénéficié en premier lieu aux plus jeunes et aux plus diplômés qui sont moins nombreux parmi les allocataires du RMI en décembre 2001, la durée moyenne passée dans l'allocation est a contrario beaucoup plus longue. De plus, pour l'enquête actuelle uniquement, l'individu interrogé est aussi bien l'allocataire Caf du RMI que son conjoint. Ce plan de sondage privilégie les couples par rapport aux individus isolés. La structure par situation familiale des allocataires RMI recensés par la Cnaf est donc déformée dans l'enquête, les couples y étant sur-représentés. Les populations de référence des deux enquêtes, 1998 et 2003, ne sont donc pas tout à fait les mêmes.

À titre de comparaison, le schéma détaille les situations professionnelles observées au moment de l'enquête de 1998, lors de l'interrogation de janvier. Malgré les modifications constatées parmi la population des bénéficiaires (âge notamment), ces schémas demeurent très proches, notamment en ce qui concerne l'emploi. La part des bénéficiaires inactifs plus importante dans l'enquête 2003 (et inversement la part plus faible des demandeurs d'emploi) peut être expliquée par la moyenne d'âge des bénéficiaires plus élevée dans cette enquête que dans l'enquête 1998.

Situation des bénéficiaires du RMI au 1^{er} trimestre 1998



Répartition des bénéficiaires du RMI selon leur âge

	en %	
	Enquête 1998	Enquête 2003
Moins de 30 ans	30,1	22,7
30-39 ans	31,0	27,1
40-49 ans	22,8	26,8
50-59 ans	12,5	19,3
60 ans ou plus	3,7	4,0

Sources : Cnaf, statistiques exhaustives RMI et Drees, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux 2003.

Répartition des bénéficiaires du RMI selon leur situation familiale

	en %	
	Enquête 1998	Enquête 2003
Isolé(e) sans enfant	59,2	45,2
Familles monoparentales	21,2	29,7
Couples sans enfant	4,3	5,7
Couples avec enfant	15,3	19,3
Ensemble	100,0	100,0

Sources : Cnaf, statistiques exhaustives RMI et Drees, enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux 2003.

Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale
Ministère de la Santé et de la Protection sociale

11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon
75696 Paris cedex 14

Pour toute information sur nos publications récentes :

Internet : www.sante.gouv.fr/html/publication

Tél. : 01 40 56 81 24



- un hebdomadaire :

Études et Résultats

consultable sur Internet

abonnement gratuit à souscrire auprès de la DREES

télécopie : 01 40 56 80 38

www.sante.gouv.fr/html/publication

- trois revues trimestrielles :

Revue française des affaires sociales

revue thématique

dernier numéro paru :

« Psychiatrie et santé mentale : innovations dans le système de soins et de prise en charge »

n° 1, janvier - mars 2004

Dossiers Solidarité et Santé

revue thématique

dernier numéro paru :

« La microsimulation des politiques de transferts sociaux et fiscaux à la Drees :
objectifs, outils et principales études et évaluations », n° 3, juillet-septembre 2003

« Les revenus sociaux en 2002 », n° 4, octobre - décembre 2003

- des ouvrages annuels :

Données sur la situation sanitaire et sociale en France

Comptes nationaux de la santé

Comptes de la protection sociale

- et aussi...

STATISS, les régions françaises

Résumé des informations disponibles dans les services statistiques des DRASS

consultable sur Internet :

www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm



Les revues et ouvrages sont diffusés par la Documentation Française

29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07

tél. : 01 40 15 70 00

Internet : www.ladocfrancaise.gouv.fr